

LETTRE D'EUROPE

Un jeu sans vainqueur

Le débat autour du choix du prochain président de la Commission européenne bat son plein. Les règles n'étant pas suffisamment claires, chacun les interprète dans son intérêt. Un jeu dangereux, car cela détruit ce qui reste de confiance en l'UE - et ne fait que raffermir les positions des populistes.

SILKE MÜLHERR,
SERVIZIUM WALLONIA

Une compétition juste doit remplir trois conditions : plusieurs concurrents se font face. Tous les participants ont le même objectif. Et tous se sont mis d'accord sur les règles du jeu au préalable.

Dans la course au poste européen le plus prestigieux, la fonction de président de la Commission européenne, seules deux des trois conditions sont remplies. Les candidats au poste sont nombreux, tous veulent emménager au 13^e étage du Berlaymont de Bruxelles. Cependant, personne ne s'est explicitement entendu sur les règles régissant le choix du vainqueur parmi les nombreux hommes et femmes aspirant à faire carrière. Et lorsqu'il manque de règles claires, chaque concurrent interprète les conditions-adres dans son intérêt.

Cette ambivalence est désormais à l'origine d'un différend qui n'a rien de surprenant, mais n'en est pas moins dangereux pour le maintien de l'UE. Tant les groupes politiques du Parlement européen que les chefs d'Etat et de gouvernement européens revendiquent le droit de nommer la personnalité la plus importante sur le plan européen. Pourtant, les divers groupes politiques du Parlement n'arrivent même pas à se mettre d'accord sur la méthode à adopter pour choisir le

candidat. Les deux candidats têtes de liste officiels, le conservateur allemand Manfred Weber et le social-démocrate néerlandais Frans Timmermans, considèrent que seul un candidat tête de liste peut devenir le chef de la Commission. Ils assurent que tout le reste est contraire à la démocratie. Après tout, les électeurs leur ont attribué un mandat. Les Verts et les Libéraux voient les choses différemment et se réfèrent à leur interprétation des règles : il n'est écrit nulle part que

seul un candidat tête de liste peut prétendre au poste de président de la Commission européenne. D'ailleurs, les Verts ont mené leur campagne électorale en duo et les Libéraux avec une équipe de compétence composée de sept personnes.

Poursuite d'intérêts particuliers

Si les groupes politiques du Parlement ne sont pas d'accord sur la mécanique à adopter, ils s'opposent avec détermination à une autre partie prenante : les chefs d'Etat et de gouvernement européens. Ces derniers n'ont aucunement l'intention de se laisser imposer le prochain président de la Commission européenne par le Parlement. Ici encore, on assiste à la poursuite d'intérêts particuliers qui ne font au final que saper la crédibilité de l'UE.

Les électeurs de toute l'Europe se sont prononcés. Cependant, la situation est

toujours aussi ouverte qu'avant les élections. Un bilan intermédiaire humiliant pour une Europe qui se considère comme le refuge et le gardien de la démocratie. Au lieu de suivre une procédure définie au préalable, chacun magouille secrètement pour s'arroger le pouvoir, comme dans une république bananière moyenne. Si cette méthode suscite chez vous une irritation démocratique, c'est tout à fait normal. Les tractations qui se jouent dans les arrière-salles bruxelloises renforcent la perte de confiance de la population en l'UE. Et ne font que raffermir les positions des populistes, tant à gauche qu'à droite.

Il est donc plus qu'urgent de redéfinir des règles du jeu contraignantes en matière d'attribution du pouvoir. Pour l'instant, l'article 17, paragraphe 7 du traité sur l'Union européenne ne stipule que ceci : en tenant compte des élections au Parlement européen, et après avoir procédé aux consultations appropriées, le

Conseil européen, statuant à la majorité qualifiée, propose au Parlement européen un candidat à la fonction de président de la Commission. Dans ce contexte, tenir compte peut avoir énormément de significations. Une seule chose est sûre : le Conseil européen propose un candidat et le Parlement européen peut le rejeter ou l'accepter à la majorité absolue. Il serait plus logique que les chefs de gouvernement européens

chargent le groupe le plus fort du Parlement de constituer une majorité. Si ce dernier y parvient, il est autorisé à nommer le président de la Commission européenne - en concertation avec les chefs de gouvernement de la famille politique correspondante. Si le groupe le plus fort échoue, c'est le deuxième groupe le plus fort qui se voit confier la mission. Le Conseil européen pourrait ensuite toujours décider qui nommer aux autres hauts postes de l'UE afin de conserver un rapport équilibré entre les partis, les régions et les sexes.

Transparence et démocratie

L'objection selon laquelle une telle démarche nécessiterait une modification des traités européens est facile à réfuter. En fin de compte, il faudrait simplement modifier la pratique actuelle. Il appartient aux chefs d'Etat et de gouvernement de renoncer à un peu de leur pouvoir pour organiser les processus de manière plus transparente et donc démocratique. Il serait risqué d'ignorer le malaise croissant qui s'installe au sein de la population en raison de défauts de construction manifestes. Les électeurs européens ont le droit de savoir avant l'élection quel sera l'impact de leurs voix par la suite. Après tout, l'UE n'est pas une république bananière - et devrait donc tout faire pour éviter qu'on la soupçonne d'en être une.



EL PAÍS
WELT
la Repubblica

LE FIGARO

WYBORCZA

Tribune
de Genève

Tagesspiegel

LE SOIR

I
F
S
C
f
c
c
c
I
S
g
g
F
R
r
t
d
n
s